

Strasbourg, 19 juin 2025

CDPC(2025)02

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

87^e réunion plénière

Strasbourg, 17-19 juin 2025

LISTE DES DÉCISIONS

Secrétariat du droit pénal

DGI-CDPC@coe.int / www.coe.int/cdpc

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte par M. Fritz Zeder, président du CDPC, le mardi 17 juin 2025, à 9 h 30.

L'allocution d'ouverture est prononcée par M. Gianluca Esposito, directeur général de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe, qui souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Président et le Vice-Président d'avoir montré la voie à suivre durant cette période particulièrement productive.

M. Esposito présente plusieurs réalisations importantes depuis la dernière réunion plénière du CDPC, notamment :

- l'adoption de la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, qui sera ouverte à la signature le 3 décembre 2025, à Strasbourg ;
- l'adoption du Troisième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (Protocole de La Valette), qui doit être signé le 19 septembre 2025, à Malte ;
- l'adoption de la Recommandation sur la promotion de la santé mentale des personnes détenues ou en probation.

M. Esposito souligne en outre l'importance des statistiques SPACE à venir et exprime sa reconnaissance aux autorités polonaises, qui accueillent prochainement la Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation, en septembre, à Cracovie. Il profite de l'occasion pour saluer le précieux travail de Mme Ilna Taneva, secrétaire du PC-CP, qui part à la retraite cet été. De plus, M. Esposito informe les participants du transfert administratif du PC-CP vers un autre département de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit et confirme que le CDPC conserve un contrôle intergouvernemental.

Pour la suite, il souligne l'importance d'élaborer une nouvelle recommandation sur les moyens de prévenir et de combattre le trafic de migrants et réaffirme la nécessité de faire progresser les travaux sur l'IA et la responsabilité pénale, malgré la complexité des questions juridiques et éthiques qui se posent. Il fait également référence au domaine des cryptoactifs, dans lequel des normes supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Il informe les participants qu'un rapport est attendu sur le sujet dans les prochains mois et leur demande de suivre l'évolution de la situation à cet égard.

Pour conclure, il invite les délégations à consulter le [rapport 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, intitulé « Vers un nouveau Pacte démocratique pour l'Europe »](#), qui fait référence aux domaines de travail du CDPC et évoque l'intention de rédiger une nouvelle Convention sur la désinformation et l'ingérence étrangère, comportant des aspects de droit pénal. Enfin, M. Esposito rappelle le double rôle du CDPC, qui est à la fois organe normatif et plateforme de dialogue et d'échange entre pairs.

2. Adoption du projet d'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le CDPC adopte le projet d'ordre du jour et l'ordre des travaux de la réunion.

3. Informations communiquées par le Président, les membres du Bureau du CDPC et le Secrétariat

Le Président du CDPC, M. Fritz Zeder, informe les participants des activités menées depuis la dernière plénière du CDPC, notamment de sa participation à la réunion du Secrétaire Général avec les présidentes et présidents des comités intergouvernementaux. À la suite de cette réunion, les questions relatives à l'État de droit et à la justice pénale occuperont une

place plus importante dans la mise en œuvre future du Nouveau Pacte démocratique. Entre autres points nouveaux liés aux travaux du comité, les participants sont informés que le CDPC compte un nouvel observateur, à savoir l'Association internationale de droit pénal/International Association of Penal Law.

Le Comité est également informé par le Président et le Secrétariat des résultats de la dernière réunion en date du Bureau (28 et 29 avril 2025), du mandat révisé du CDPC et de ses principaux sous-comités (qui sont établis au niveau de sections, le cas échéant, et approuvés par le CDPC), des contraintes actuelles sur le plan des effectifs et des ressources budgétaires, des négociations parallèles au niveau de l'UE sur des questions de droit pénal et de la prolongation des délais qui en découle pour certains livrables, en particulier ceux liés à l'intelligence artificielle et au droit pénal, au trafic de migrants et à la justice restaurative. Les membres du CDPC sont invités à faire mieux connaître les travaux du CDPC et de ses sous-comités ainsi que, d'une manière générale, les Conventions du Conseil de l'Europe et d'autres normes de portée mondiale, dans le but de promouvoir leur ratification et de contribuer à leur mise en œuvre.

Les participants sont en outre invités à assister à la Conférence sur les crimes motivés par la haine, qui a lieu juste après la plénière du CDPC.

Le CDPC est invité à prendre note du remplacement du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les personnes réfugiées et les personnes migrantes par une nouvelle Division au Conseil de l'Europe chargée de travailler plus largement sur les questions de migration. Le Secrétariat du CDPC assure la liaison avec cette nouvelle division, en coordonnant leurs plans d'action respectifs, qui sont distincts mais se recoupent.

Tous les membres du CDPC sont invités à échanger des informations sur les évolutions récentes du droit pénal dans leurs systèmes nationaux respectifs, à proposer de nouvelles initiatives possibles du CDPC et à soulever toute question relevant du mandat du comité.

Pour ce qui concerne l'affaire portée devant le Comité des Nations Unies contre la torture, dont l'Allemagne a rendu compte lors de la réunion du Bureau, l'Allemagne observe que les mesures provisoires ont été levées conformément au point 8 de l'article 114 du Règlement intérieur du CAT après que l'Allemagne a étayé son point de vue sur l'affaire d'extradition. Aucune autre décision définitive n'a encore été présentée.

Une délégation souligne la nécessité de programmer les réunions du CDPC et des sous-comités de manière à ce que les délégués aient suffisamment de temps pour se préparer.

4. Conseil de Coopération Pénologique (PC-CP)

Le CDPC prend note du rapport sommaire des 37^e et 38^e réunions du Groupe de travail du PC-CP, qui ont eu lieu en février, à La Valette, et en mai 2025, à Madrid, et procède à un échange de vues avec Mme Laura Negro, Présidente du PC-CP, et Mme Ilin Taneva, Secrétaire du PC-CP.

a. Santé mentale

Le CDPC note qu'à la suite de la réunion du Groupe de Rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) du 11 février 2025, les Délégués des Ministres ont adopté la Recommandation [CM/Rec\(2025\)2](#) du Comité des Ministres aux États membres relative la promotion de la santé mentale des personnes détenues ou en probation et à la prise en charge de leurs troubles mentaux et pris note de son exposé des motifs.

b. Éducation en prison

Le CDPC est également informé que des travaux sont en cours pour actualiser et remplacer la Recommandation Rec(89)12 du Comité des Ministres sur l'éducation en prison. Un premier projet de texte a été examiné lors de la réunion plénière du PC-CP en novembre 2024, puis révisé lors des 37^e et 38^e réunions du Groupe de travail du PC-CP en 2025. Le projet définitif de recommandation (accompagné de son exposé des motifs) devrait être approuvé par la plénière du CDPC en novembre 2025, avant d'être transmis au Comité des Ministres pour adoption. Une attention particulière est portée à la définition plus large de l'éducation, ainsi qu'à la maîtrise du numérique, à l'éducation des adultes et aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage.

c. Ressortissants étrangers en prison – actualisation de la Recommandation CM/Rec(2012)12 concernant les détenus étrangers et de son exposé des motifs

Le CDPC note que le Groupe de travail du PC-CP, conformément à son mandat, a entamé les travaux de révision et d'actualisation de la Recommandation CM/Rec (2012)12 relative aux détenus étrangers et de son exposé des motifs. Les travaux devraient être terminés d'ici fin 2026.

d. 30^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) : « Pouvons-nous nous éloigner du recours excessif aux sanctions pénales ? » (Cracovie, Pologne, 24-25 septembre 2025)

Des informations complémentaires sont communiquées au CDPC sur la 30^e Conférence annuelle du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation, qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2025 à Cracovie, en Pologne. Le discours d'ouverture de cette conférence intitulée « Pouvons-nous nous éloigner du recours excessif aux sanctions pénales ? » portera sur le problème de l'élargissement du filet pénal. Les quatre ateliers aborderont les sujets suivants : les dernières données SPACE I et SPACE II ; l'utilisation des données dans les politiques pénales et l'évaluation des risques ; la promotion de la santé mentale positive des personnes détenues et des personnes en probation ainsi que la prise en charge tenant compte des traumatismes ; les enfants dont les parents sont incarcérés ; et l'approche stratégique des services pénitentiaires et de probation en matière de gestion de crise. Le CDPC est encouragé à envoyer un représentant à la Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation.

Le CDPC note que la 39^e réunion du Groupe de travail du PC-CP se tiendra le 23 septembre à Cracovie, étant donné que tous les membres de ce groupe assisteront à la Conférence et que les experts scientifiques tiendront compte des amendements et des ajouts suggérés au projet de recommandation sur l'éducation en milieu carcéral et son exposé des motifs et au projet de recommandation sur les détenus étrangers et à son exposé des motifs, et en reformuleront les libellés les 24 et 25 septembre à Cracovie.

e. Élections

Le CDPC note que les mandats de quatre ou cinq membres du Groupe de travail du PC-CP arriveront à échéance à la fin de l'année. Le Groupe décidera à sa 39^e réunion qui seront les prochains présidents et vice-présidents et informera le CDPC en temps utile du nombre de sièges vacants à pourvoir.

Par conséquent, de nouveaux membres devront être élus lors de la prochaine réunion plénière du CDPC, en novembre 2025. Une note exposant la procédure d'élection sera diffusée auprès des délégations du CDPC en temps utile.

Les délégations sont encouragées à soumettre les noms et les CV des candidats potentiels bien avant la réunion plénière, en tenant compte de la nécessité d'élire des membres dont l'expertise professionnelle et les compétences linguistiques leur permettront de contribuer activement aux travaux du PC-CP. Il faudra veiller à une représentation équilibrée sous l'angle géographique et du genre à l'issue des élections. Il convient en outre de noter qu'un pays dont le membre élu quitte le Groupe de travail du PC-CP ne peut présenter de candidat à ces élections.

f. Autres questions

Enfin, le CDPC prend note des faits nouveaux suivants : les Règles européennes de probation vont faire l'objet d'une révision dont le délai a été prolongé jusqu'en 2027 ; le PC-CP a exprimé sa volonté de contribuer aux travaux sur la justice restaurative (la médiation devant être utilisée avec prudence dans les affaires de violence domestique) ; et le PC-CP a suggéré d'étudier la possibilité d'actualiser [les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures](#) dans le cadre de la révision des Lignes directrices sur la justice adaptée aux enfants. Le PC-CP rendra également son avis sur un projet de modèle de procédures nationales concernant la Convention européenne pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition ([STE n° 51](#)) élaboré par le PC-OC, à la demande de ce dernier.

Les délégués du CDPC insistent sur le rôle essentiel du PC-CP, qui est l'un des sous-comités permanents du CDPC, et se disent inquiets de l'incidence potentielle de la restructuration administrative interne sur son travail normatif. Le Secrétariat du CDPC souligne les avantages de synergies accrues dues au fait de positionner le PC-CP aux côtés du comité de suivi (Comité pour la prévention de la torture, CPT) et des services de coopération connexes, ce qui améliore ainsi la mise en œuvre pratique des normes. Cela souligne également les efforts organisationnels déployés pour garantir une transition en douceur, notamment la participation de représentants de la Division du droit pénal et du Service de la privation de liberté, du suivi et de la coopération à la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP à Cracovie, et réaffirme que le CDPC reste le comité de contrôle du PC-CP.

Le CDPC exprime sa gratitude à Mme Ilina Taneva, Secrétaire du PC-CP, qui s'apprête à prendre sa retraite, pour son excellent travail et son investissement durant de nombreuses années dans le domaine des politiques pénales.

5. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes de coopération en matière pénale (PC-OC)

Le CDPC tient un échange de vues (en ligne) avec M. Adil Abilov Président du PC-OC, et prend note de la liste des décisions de la 87^e réunion plénière du PC-OC, qui a eu lieu du 13 au 15 mai 2025.

Le CDPC prend note des informations concernant les progrès réalisés en vue de l'ouverture à la signature du projet de [Troisième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale](#), le 19 septembre 2025 à La Valette, ainsi que des éléments nouveaux relatifs à l'adhésion d'États tiers aux Conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en matière pénale.

Le CDPC prend note des discussions en cours au PC-OC, notamment l'examen des réponses aux questionnaires sur la confidentialité dans les procédures d'entraide judiciaire et sur le transfert des personnes condamnées, la surveillance des délinquants condamnés avec sursis ou libérés sous condition, sur les liens entre procédures d'asile et procédures d'extradition et sur les échanges du PC-OC avec le PC-RAC.

Le CDPC note que, conformément aux instructions du CDPC, le PC-OC a organisé un tour de table sur l'audition des victimes par visioconférence qui a montré qu'à une exception près, tous les États parties à la Convention prévoyaient la possibilité d'entendre les victimes par visioconférence, comme témoins, y compris lorsque la législation nationale fait une distinction entre le statut de témoin et celui de victime. Par conséquent, le PC-OC décide de faire savoir au CDPC que le PC-OC ne considère pas cette question comme problématique à ce stade.

Le CDPC note également que, compte tenu des priorités du Conseil de l'Europe et des modifications qu'il est suggéré d'apporter au mandat du PC-OC et du CDPC, le PC-OC décide de donner la priorité à sa tâche concernant l'application des Conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en matière pénale aux crimes internationaux fondamentaux et l'interaction entre les Conventions du Conseil de l'Europe et la Convention de Ljubljana-La Haye. Il note qu'en conséquence les travaux du PC-OC sur une éventuelle modernisation de la Convention européenne sur la transmission des procédures répressives sont reportés à 2026.

Le CDPC félicite le PC-OC pour son excellent travail.

6. Environnement et droit pénal

Le CDPC entend un exposé de son Secrétaire sur la situation qui a conduit à l'élaboration de la [Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal](#), adoptée lors de la réunion ministérielle du 14 mai 2025, à Luxembourg. L'exposé porte également sur l'objet de l'instrument, son alignement sur d'autres instruments internationaux dans le domaine de la protection de l'environnement, ainsi que sur son champ d'application, sa structure et son contenu. Les délégués sont encouragés à faire mieux connaître la Convention.

Les délégués du CDPC sont invités à consulter l'[avis](#) de l'Assemblée parlementaire, notant que le texte définitif de la Convention traduit le consensus atteint au cours des négociations. L'une des contributions de l'Assemblée a été l'inclusion importante d'une disposition selon laquelle la Convention serait applicable en temps de paix ainsi qu'en temps d'occupation et de guerre.

Le CDPC est invité à examiner les mesures à prendre, lorsque la Convention sera ouverte à la signature le 3 décembre 2025, à Strasbourg, pour promouvoir sa signature par les États membres du CdE et l'UE, laquelle a joué un rôle prépondérant lors des négociations, ainsi que par les observateurs participants. La Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'environnement sera présentée à cette occasion.

7. Trafic de migrants

Le CDPC note qu'à la suite de son rapport de faisabilité et des décisions adoptées lors de sa réunion plénière de novembre 2024, les Délégués du Comité des Ministres ont approuvé en février 2025 la proposition du CDPC d'élaborer une Recommandation visant à lutter contre le trafic de migrants. Cette initiative comprend la création d'un comité d'experts, placé sous l'autorité du CDPC, pour aider au processus de rédaction et contribuer à la mise en œuvre du [Plan d'action du Conseil de l'Europe sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants](#). Ce travail soutient directement l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Reykjavik de donner la priorité à la lutte contre le trafic de migrants.

Conformément aux décisions adoptées par le Comité des Ministres le 14 mai 2025, à Luxembourg, et plus particulièrement au titre du point 3. « [Mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavík – décisions de suivi](#) », Mme Eva Pastrana, Secrétaire du CDPC, informe les participants des légers ajustements apportés à la formulation du livrable spécifique figurant dans le mandat du CDPC « Projet de recommandation sur la prévention et la lutte contre le trafic de migrants, par des moyens juridiques et d'autres moyens d'action, et sur la coopération internationale, tenant compte du rapport du CDPC sur la nécessité et la faisabilité d'un éventuel nouvel instrument du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants » et du livrable correspondant figurant dans le mandat du comité d'experts PC-TM, qui inclut également le soutien à la mise en œuvre du [Plan d'action 2020 du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants](#)

La Recommandation, qui doit être finalisée dans un délai de deux ans, vise à compléter les cadres juridiques internationaux et régionaux existants — notamment le Protocole de Palerme des Nations Unies et des instruments pertinents de l'UE — en promouvant une approche équilibrée qui prend en compte la dimension pénale du trafic de migrants tout en respectant les droits humains. Conformément à la dernière liste des décisions du CDPC, la Recommandation portera sur la poursuite des trafiquants, en particulier les chefs de réseau, le démantèlement des réseaux criminels et de leurs activités, ainsi que la protection de la dignité et des droits humains des migrants, dont certains peuvent être demandeurs d'asile ou victimes de violations des droits humains.

Trois points prioritaires seront traités : renforcer la cohérence des législations pénales entre pays, veiller à ce que l'assistance humanitaire ne constitue pas une infraction et améliorer les outils d'enquête pour que l'action des forces de l'ordre soit plus efficace.

Le CDPC est également informé de l'organisation d'une conférence sur le trafic de migrants, le 21 octobre 2025, à Strasbourg, qui sera de nature plus technique que celle organisée en 2024 et qui inclura également la réunion annuelle du réseau de procureurs sur le trafic de migrants. Des organisations internationales actives dans le domaine, notamment les Nations Unies (ONUDC, HCR), les services de l'UE (DG JUST, DG HOME) et des agences telles qu'Eurojust et la FRA y seront conviées, aux côtés de représentants d'États non membres du Conseil de l'Europe, en particulier de la région sud de la Méditerranée. Les délégués du CDPC sont invités à soumettre des profils de pays manquants ou actualisés sur le trafic de migrants et à mobiliser les interlocuteurs concernés dans leurs pays respectifs afin de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe. Pour faciliter la rédaction de la Recommandation, il est proposé que le CDPC s'appuie sur l'expertise des deux consultants qui ont préparé l'étude de faisabilité, à savoir le professeur Andreas Schloenhardt et le procureur Gery Ferrara, qui est également l'expert principal qui travaille sur l'actualisation du Guide législatif et de la loi type de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que sur celle des membres du Réseau des procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants, et des délégués du CDPC ou des experts désignés intéressés. À compter de 2026, dès lors que le nouveau sous-comité approuvé disposera de ressources humaines et financières spécifiques, sous réserve des décisions du Comité des Ministres, ses membres mèneront ces travaux sous l'autorité du CDPC.

La personne déléguée du Royaume-Uni salue l'initiative et confirme que la lutte contre le trafic de migrants reste prioritaire pour le Gouvernement britannique. Le Royaume-Uni fait part de son intérêt pour une recommandation qui aiderait à combler les lacunes existantes du droit international, notamment en s'attaquant à la facilitation des chaînes d'approvisionnement liées au trafic. Le Royaume-Uni manifeste également son intérêt à participer aux activités du groupe d'experts.

Les délégations sont invitées à faire part de leur intérêt et à désigner des membres potentiels de ce groupe d'experts en 2025. Les travaux du comité d'experts devraient commencer au début de l'année prochaine.

Pour ce qui concerne l'importance de mettre en œuvre la ligne d'action suivante du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants : « envisager d'évaluer et d'améliorer les mécanismes d'entraide judiciaire et d'autres formes de coopération internationale », il est demandé aux membres du PC-OC de communiquer des informations spécifiques sur la coopération internationale dans les affaires liées au trafic de migrants.

8. Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie

Le CDPC prend note du rapport de la troisième réunion du Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PCeVIO), sous-comité mixte de la Commission pour l'égalité de genre (GEC) et du CDPC, qui s'est tenue les 3 et 4 avril 2025, à Strasbourg.

Le CDPC entend également une présentation de Mme Venus Mahmood, Présidente du GEC/PC-eVIO, sur le projet de Recommandation sur l'obligation de rendre des comptes dans les cas de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. En particulier, le CDPC est informé des grands axes de la troisième réunion du Comité, à savoir :

- ancrer la recommandation dans les normes pertinentes de droits humains ;
- préserver la liberté d'expression des personnes qui risquent d'être réduites au silence par cette forme de violence ;
- reconnaître et contrer les discours misogynes ;
- promouvoir une culture de responsabilité.

Un échange de vues s'ensuit entre les délégués du CDPC et la Présidente du GEC/PC-eVIO. Un commentaire récurrent porte sur la nécessité de revoir le projet d'exposé des motifs pour faire en sorte qu'il n'ajoute pas d'exigences à celles déjà contenues dans le projet de recommandation et qu'il soit raccourci.

Le CDPC note en outre que le projet de Recommandation devrait être finalisé lors de la quatrième et dernière réunion du GEC/PC-eVIO, qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2025. Le texte définitif sera transmis au GEC et au CDPC pour approbation conjointe en novembre 2025.

9. Intelligence artificielle et droit pénal

Il est rappelé au CDPC que son mandat prévoit actuellement comme livrable dans ce domaine l'élaboration d'un futur instrument juridique traitant de la responsabilité pénale dans le contexte de l'intelligence artificielle. Lors de sa dernière réunion plénière, le CDPC a conclu qu'il était trop tôt pour déterminer la portée et la nature précises d'un tel instrument et décidé de convoquer à nouveau le Groupe de travail sur l'intelligence artificielle et le droit pénal (CDPC-AICL) pour assister le CDPC dans son travail sur le sujet.

Il est également rappelé au CDPC que, compte tenu des divergences de vues exprimées lors de la dernière plénière, il serait irréaliste que ce travail soit finalisé d'ici fin 2025. Il importe par conséquent de prolonger le délai.

Lors de sa réunion d'avril 2025, le Bureau du CDPC a conclu qu'un document de travail plus détaillé, préparé par les experts, Mme Sabine Gless et le juge Alfonso Peralta, était nécessaire pour prendre une décision éclairée sur le bien-fondé d'un instrument juridique sur l'IA et le droit pénal. Ce document devrait comprendre ou être accompagné d'une brève cartographie des lacunes juridiques des cadres internes des États membres. L'exercice de cartographie sera réalisé par le groupe de travail CDPC-AICL en coopération avec les experts et tiendra compte d'initiatives connexes menées au Conseil de l'Europe, telles que les travaux du comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) sur l'impact de l'IA sur la collecte de preuves, ainsi que des activités pertinentes du CAI.

Le Bureau convient en outre que les experts et les membres du Groupe de travail devraient commencer sans tarder à rédiger un questionnaire qui sera transmis pour examen à la plénière de juin 2025. Dans cette perspective, une visioconférence a eu lieu le 23 mai 2025 avec la participation de membres du CDPC-AICL, d'experts et du Secrétariat. Au cours de la réunion et de la procédure écrite qui a suivi, les participants ont échangé des vues qui ont été prises en compte dans le projet de questionnaire inscrit à l'ordre du jour et qui a été présenté par les experts à la plénière du CDPC, en juin 2025. Le CDPC est invité à examiner, modifier et approuver le questionnaire.

Au cours des discussions de la réunion plénière, plusieurs délégations ont exprimé l'avis que le questionnaire n'était pas encore prêt pour approbation et ont demandé un délai supplémentaire pour soumettre leurs observations. Le questionnaire est réexaminé au cours de la plénière et approuvé à titre provisoire. Il est considéré comme approuvé excepté si d'autres commentaires sont reçus avant le 25 juin, auquel cas ceux-ci devront être incorporés dans la version que le Secrétariat distribuera. La version définitive du questionnaire, contrôlée par le Président, sera distribuée fin juin, l'objectif étant de recueillir les réponses des États membres d'ici fin août 2025.

Le CDPC souligne que tout travail mené dans ce domaine devrait tenir compte du principe selon lequel le droit pénal intervient en dernier ressort.

Le CDPC prend note des informations communiquées par M. Jan Kralik, Secrétaire du T-CY, sur les activités et les matériels en cours dans le domaine des cryptomonnaies et apprécie le soutien et la coordination proposés pour tout travail supplémentaire que le CDPC pourrait entreprendre dans ce domaine.

10. Election d'un membre du Bureau

Le CDPC décide de reporter l'élection à la prochaine réunion plénière. Les délégations sont encouragées à étudier la possibilité de présenter une candidature.

11. Recouvrement d'avoirs

Le CDPC est invité à prendre note de la liste des décisions de la cinquième réunion du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC), tenue du 21 au 23 mai 2025, et entend un exposé de M. Cornel-Virgiliu Călinescu, Président du PC-RAC. L'exposé porte principalement sur le processus de rédaction et sur le calendrier ainsi que sur les grandes questions encore à l'examen concernant le Projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme :

- Article 5. Confiscation sans condamnation pénale
- Article 8. Enquêtes de dépistage de biens

- Article 19. Motifs de refus
- Article 23. Bureaux de recouvrement des avoirs et accès à l'information
- Article 24. Coopération internationale entre bureaux de recouvrement des avoirs

Le Président du PC-RAC confirme également la suppression de l'article initialement proposé sur la confiscation obligatoire.

Les délégués du CDPC engagent une discussion avec lui.

Le CDPC est invité à noter que l'achèvement du projet de protocole additionnel et du projet de rapport explicatif au Protocole additionnel est prévu pour fin septembre ou début octobre 2025, lorsque le PC-RAC prévoit de tenir une réunion d'une semaine entière, en vue de soumettre les projets définitifs à la plénière du CDPC, en novembre 2025.

Le CDPC note que le PC-RAC a tenu compte des préoccupations soulevées par deux délégations du PC-OC. Pour ce qui concerne la question de la protection des données, le CDPC souligne l'importance d'assurer la cohérence entre le projet de protocole additionnel et la longue pratique d'établissement de traités du Conseil de l'Europe, relativement à la protection des données dans le cadre de l'entraide judiciaire en matière pénale.

12. Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains

Le CDPC est invité à prendre note des informations communiquées par M. Oscar Alarcon, Secrétaire exécutif de la [Convention](#) de Saint-Jacques-de-Compostelle concernant la réunion du Bureau du Comité de Saint-Jacques-de-Compostelle, tenue les 24 et 25 avril 2025, et la demande faite aux États parties (vidéos de trois minutes de chaque ministre soulignant l'importance de la Convention).

Le CDPC est également informé que le Bureau du Comité a une nouvelle présidente, Mme Pavla Buresova (Tchéquie), et que le Chili a adhéré à la Convention. À ce jour, la Convention compte quinze parties.

Les délégations du CDPC sont également invitées à noter l'intérêt croissant des journalistes pour l'état actuel d'adhésion de pays à la Convention, suscité par l'apparition de plusieurs sites internet faisant la promotion ou la publicité de la transplantation d'organes à l'étranger, y compris dans des pays tiers, ce qui cause de graves préoccupations en matière de santé. En réponse à cela, un groupe de travail interinstitutionnel a été créé au Conseil de l'Europe pour préparer un document concis et factuel se présentant sous forme de [foire aux questions](#) (FAQ) à diffuser auprès des médias et qui est déjà publié en ligne. Une audition sur le sujet a lieu à la dernière réunion du Comité des Parties, qui rédigera une déclaration.

Enfin, les membres du CDPC sont encouragés à fournir au secrétariat de la Convention les coordonnées de la ou des personnes chargées de traiter le sujet de la convention et à l'/les encourager à envisager de participer aux réunions du Comité des Parties.

13. Points d'information

a. Medicrime

Le CDPC est invité à prendre note des informations communiquées par M. Oscar Alarcon, Secrétaire exécutif de la [Convention MEDICRIME](#), au sujet de la 9^e réunion plénière du Comité des Parties, qui s'est tenue du 31 mars au 1^{er} avril 2025 et au cours de laquelle, notamment, le [rapport](#) du premier cycle de suivi consacré à la protection de la santé publique en temps de pandémie a été adopté et les travaux du Comité MEDICRIME avec d'autres

organes et observateurs, tels que le Groupe de suivi de la Convention antidopage, le Groupe Pompidou et Interpol, ont été renforcés et développés plus avant.

Le CDPC note que la Convention MEDICRIME a été signée par le Chili le 27 novembre 2024 et que le Sénégal et le Cameroun ont été invités à y adhérer. De plus amples détails, notamment sur les activités de coopération, figurent dans les documents annexés au projet d'ordre du jour.

Le CDPC est informé que toute contribution volontaire financière est la bienvenue et les délégués sont invités à en informer leurs gouvernements par l'intermédiaire de leurs agences de coopération étrangère respectives, qui élaborent occasionnellement des projets liés à ce domaine.

Enfin, les membres du CDPC sont encouragés à fournir au secrétariat de la Convention les coordonnées de la ou des personnes chargées de traiter le sujet de la Convention (autorités judiciaires et/ou répressives) et à l'/les encourager à envisager de participer aux réunions du Comité des Parties.

b. Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels

Le CDPC prend note des informations communiquées par Mr Oscar Alarcon, du Secrétariat, sur la réunion du Groupe Aragon prévue le 3 juillet 2025, à Strasbourg. Le Groupe Aragon est un groupe consultatif chargé de faciliter la mise en place, le fonctionnement et le développement de plateformes nationales en attendant la création du Comité des Parties à la [Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels](#) (Convention de Nicosie). Ce groupe consultatif est ouvert à tous les pays, qu'ils aient ou non adhéré à la Convention de Nicosie. Le CDPC entend également un compte rendu du Secrétaire concernant sa participation à un séminaire organisé par Eurojust pour les pays MENA, parmi lesquels l'Égypte a manifesté un intérêt particulier à comprendre le raisonnement de la Convention. Le Secrétaire fournit des informations sur l'état des signatures et ratifications de la Convention et informe le CDPC que l'Albanie l'a ratifiée le 14 février 2025.

Enfin, le Président du CDPC encourage les membres du CDPC à communiquer au Secrétariat de la Convention les coordonnées de la ou des personnes chargées de traiter du sujet de la Convention (autorités judiciaires, répressives ou culturelles) et à l'/es encourager à envisager de participer aux réunions du Groupe Aragon.

c. Comité sur l'intelligence artificielle (CAI)

Le CDPC entend un exposé de M. Vadim Pak, co-secrétaire du CAI, et de Kristian Bartholin et est informé que ce dernier ne travaille plus avec le CAI, puisqu'il dirige désormais l'Unité de protection des données, et qu'il a été remplacé par Mme Albina Ovcearenco.

Il est rappelé au CDPC que la [Convention-cadre sur l'intelligence artificielle](#) et les droits humains, la démocratie et l'État de droit a été adoptée par le Comité des Ministres le 17 mai 2024 et ouverte à la signature le 5 septembre 2024, à Vilnius, en Lituanie.

Pour ce qui concerne l'état actuel des signatures, le CDPC est invité à noter que le Canada, le Japon, le Liechtenstein et la Suisse ont signé la convention et que l'Ukraine devrait le faire prochainement. De plus, le Cameroun a rejoint le CAI en qualité d'observateur et le Ghana est en passe de le faire.

Enfin, le CDPC prend connaissance des travaux en cours au CAI concernant le cadre d'évaluation des risques et des impacts (HUDERIA).

Le CDPC note que le Comité consultatif de la [Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel](#) (T-PD) a entamé des travaux sur la protection des données dans le contexte des grands modèles de langage (IA) et dans le contexte des neurosciences. Le T-PD entend élaborer des lignes directrices sur ces sujets.

d. Lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue (Groupe Pompidou)

Le CDPC entend une intervention et procède à un échange de vues avec Mme Samantha Cloitre-Orenstein, représentante du Groupe Pompidou.

Le CDPC est invité à noter que le Groupe conjoint d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices pour les politiques de lutte contre le crime organisé lié au trafic de drogues au regard de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (OC-DT) a tenu sa troisième réunion les 28 et 29 avril 2025 à Paris. La réunion a porté sur l'examen de l'étude préparatoire sur les lignes directrices pour les politiques de lutte contre le crime organisé lié au trafic de drogues au regard de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, préparée par deux experts indépendants et qui servira de base aux futures lignes directrices pour les politiques de lutte contre le trafic de drogues comme forme de crime organisé. M. Lorenzo Salazar, Vice-Président du CDPC, représente le CDPC et suit de près l'évolution des travaux de l'OC-DT.

Le Groupe Pompidou espère présenter le projet de lignes directrices pour adoption à la 97^e réunion des Correspondants permanents prévue le 27 novembre 2025, et à la 19^e Conférence ministérielle, prévue le 28 novembre 2025.

e. Terrorisme

Le CDPC est invité à prendre note de la liste des décisions de la 14^e réunion plénière du Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) des 20 et 21 mai 2025 et à échanger des vues avec Jelena Jolić, co-Secrétaire du CDCT.

Le CDPC est également informé que le Comité des Ministres devrait adopter, le 9 juillet 2025, le Protocole portant amendement à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme ([STCE n° 196](#)) et son projet de rapport explicatif. Le protocole devrait être ouvert à la signature d'ici la fin de l'année.

Le CDPC prend également note des projets suivants du CDCT, finalisés ou en cours :

- analyse des facteurs à l'origine de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
- analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes ;
- projet de recommandation sur la poursuite des infractions terroristes et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le cadre de conflits armés ;
- Lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme ;
- Lignes directrices relatives aux programmes de (ré)insertion pour les enfants touchés par le terrorisme ;
- projet de lignes directrices relatives aux services d'aide et à d'autres mesures pour les victimes du terrorisme ;

- projet de recommandation relative aux mesures destinées aux jeunes soupçonnés de participation à des activités terroristes ;
- projet de recommandation sur les mesures non pénales pouvant être appliquées pour lutter contre les groupes et réseaux extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme.

f. Crimes de haine

Le CDPC entend une présentation de M. Wolfram Bechtel, Secrétaire du CDADI, sur l'état d'avancement de la [Recommandation CM/Rec\(2024\)4 sur la lutte contre les crimes de haine](#), élaborée par un Comité d'experts subordonné au CDPC et le Comité directeur sur l'antidiscrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI). Les membres du CDPC sont invités à faire connaître ce nouvel instrument dans leurs pays respectifs et à contribuer à sa mise en œuvre.

Le CDPC est également invité à prendre note des efforts que déploie actuellement le groupe de travail du CDADI sur la lutte contre les discours et les crimes de haine (GT-ADI-HS/HC) pour recenser les ressources dont disposent les autorités nationales, les forces de l'ordre, le système judiciaire, les institutions nationales des droits humains et la société civile pour lutter contre les crimes de haine conformément à la recommandation. À ce jour, environ 180 bonnes pratiques nationales ont été recensées au moyen d'une enquête envoyée aux membres, aux participants et aux observateurs du CDPC et du CDADI. Sur la base de ce recensement des ressources et des résultats de l'enquête, le groupe de travail déterminera les outils et les initiatives de mise en œuvre à privilégier pour faciliter la mise en œuvre de la recommandation.

Par ailleurs, les membres du CDPC sont encouragés à participer, en personne ou en ligne, à la Conférence sur la Recommandation relative à la lutte contre les crimes de haine (19 et 20 juin) après la Plénière du CDPC. Cette conférence est organisée par le Secrétariat du CDADI en collaboration avec le Secrétariat du CDPC, avec pour objectif est de promouvoir la définition de crime de haine adoptée récemment. L'accent est mis en particulier sur la participation de représentants des services de poursuite et des forces de l'ordre et sur la promotion d'une utilisation effective de la Recommandation au niveau national.

Enfin, le CDPC est également encouragé à participer aux activités marquant la Journée internationale de lutte contre le discours de haine (18 juin) et la Semaine contre le discours de haine (du 18 au 20 juin 2025), auxquelles des organisations de la société civile de tous les États membres sont conviées.

g. Justice adaptée aux enfants

Le CDPC tient une séance conjointe de présentation avec la Division des droits de l'enfant et le Comité directeur pour la coopération juridique (CDCJ) du Conseil de l'Europe, qui permet aux délégations nationales respectives de se rencontrer et est suivie d'une brève séance de questions-réponses.

Au cours de la séance, le CDPC est informé du processus en cours concernant l'éventuelle actualisation des [Lignes directrices du Comité des Ministres sur une justice adaptée aux enfants](#) (prévue pour fin 2027). En particulier, le CDPC est informé qu'un rapport d'environ 120 pages évaluant la nécessité d'actualiser les Lignes directrices a été préparé et distribué aux États membres pour commentaires. Le délai initial a été prolongé jusqu'au 11 août 2025.

Mme Maria-Andriani Kostopoulou, auteure du rapport, présente brièvement ses principales constatations. Lors de la discussion qui s'ensuit, une délégation se dit préoccupée par la longueur du document. Il est convenu, par conséquent, que, pour faciliter le processus de consultation, le rapport serait scindé en deux parties, l'une contenant les lignes directrices

avec les propositions de modifications et l'autre, l'exposé des motifs avec les propositions de modifications – en laissant le raisonnement qui sous-tend les propositions de modifications dans le rapport principal.

Étant donné que les membres du CDPC seront également invités à soumettre des commentaires, le Président du CDPC note que le Comité n'a pas encore eu la possibilité d'examiner le rapport et souligne qu'il faut plus de temps pour permettre au CDPC de formuler des commentaires. À cet égard, la personne représentant le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) précise qu'il ne s'agit que de la première étape d'un processus de consultation plus large et que d'autres étapes et délais suivront.

Il est également convenu que les États membres recevront des questions ciblées sur des aspects spécifiques du rapport. Les délégués du CDPC et du CDCJ au niveau national peuvent convenir de soumettre des commentaires conjoints ou distincts tout au long du processus.

h. Point sur la justice restaurative

Le CDPC est invité à prendre note du report du délai pour la préparation du livrable du CDPC concernant l'élaboration d'un projet de lignes directrices pour la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2018\)8](#) relative à la justice restaurative en matière pénale, afin de disposer de suffisamment de temps pour travailler correctement sur le sujet.

Conformément aux décisions du CDPC, l'élaboration de ce livrable est étroitement coordonnée avec le Forum européen pour la justice restaurative (EFRJ). Des contributions du PC-CP et de ses partenaires (Europris et la Confédération européenne de la probation) sont également attendues.

Le CDPC entend l'exposé de deux experts, le professeur Frieder Dunkel et le Dr Andrea Parosanu, qui ont préparé le résumé de l'Encyclopédie de 2 000 pages sur la justice restaurative en Europe.

Enfin, le CDPC prend note des échanges initiaux sur la possibilité d'organiser un événement à Strasbourg en collaboration avec l'EFRJ, probablement durant le prochain cycle biennal 2026-2027. Il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation et le renforcement des capacités sur le thème de la justice restaurative et de ses avantages dans toute l'Europe.

Laura Hein, présidente du CDPC et représentante de l'EFRJ, qui a également participé aux travaux du PC-CP, insiste sur l'interconnexion du livrable prévu sur la justice restaurative avec des domaines tels que la justice adaptée aux enfants, le travail pénologique et la lutte contre le terrorisme et la violence fondée sur le genre.

14. Questions diverses

Les membres du CDPC sont invités à informer le Secrétariat de toute question qu'ils souhaiteraient soulever au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le CDPC prend note des informations données par Constanze Schimmel-Khalfallah, conseillère juridique à la Direction du conseil juridique et du droit international public (DLAPIL) du Conseil de l'Europe, sur l'évolution récente du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, notamment la structure juridique envisagée, et en particulier sur les aspects liés à la coopération juridique. Le CDPC note avec satisfaction ces informations et exprime son intérêt à être tenu informé de l'évolution de la situation à cet égard.

Le CDPC est informé que les commentaires sur le modèle d'accord de coopération peuvent être envoyés au Secrétariat de la DLAPIL jusque fin juin 2025.

15. Dates des prochaines réunions

Le CDPC confirme que la prochaine réunion plénière se tiendra du 25 au 27 novembre 2025 (Strasbourg).

Annexe I – Liste des participants

MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE / ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ALBANIA / ALBANIE

**No nomination / Pas de nomination

ANDORRA / ANDORRE

M. Ivan ALIS SALGUERO
Procureur Adjoint

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Hovhannes POGHOSYAN
Head of International Co-operation
Department
Ministry of Internal Affairs

Ms Kristine GABUZYAN (online)
Deputy Head
Department of International-Legal Cooperation
Prosecutor General's Office

AUSTRIA / AUTRICHE

Hon.-Prof. Dr. Fritz ZEDER
Chair of the CDPC / Président du CDPC
Director General for Criminal Law
Federal Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

**No nomination / Pas de nomination

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Steven LIMBOURG
Adviseur-generaal
Ministère de la justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Nenad EŠPEK
Department for the fight against organized
crime and corruption
Sector for the fight against terrorism,
organized crime, corruption, war crimes and
drug abuse
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

Mr Edin JAHIC
Apologised / Excusé
Chief of the Section for Combating Organised
Crime and Corruption
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina,

BULGARIA / BULGARIE

Mr Petar RASHKOV
Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Head of Justice Unit
Permanent Representation of Bulgaria to the
EU

CROATIA / CROATIE

**No nomination / Pas de nomination

CYPRUS / CHYPRE

**No nomination / Pas de nomination

CZECHIA / TCHÉQUIE

Ms Helena KLIMA LIŠUCHOVÁ
Head of International Cooperation and EU
Department
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK**Ms Maja Borch HANSEN**

Senior consultant for Education of Inmates
Directorate of the Danish Prison and Probation
Service

Ms Maria BISGAARD

Special prosecutor
Attorney General's Office

ESTONIA / ESTONIE**Ms Laidi SURVA**

Deputy Secretary General (Criminal Policy)
Ministry of Justice and Digital Affairs

FINLAND / FINLANDE**Ms Paulina TALLROTH (online)**

Government Counsellor
Ministry of Justice

Ms Elina SOININEN

Legal advisor
Permanent Representation of Finland to the
Council of Europe

FRANCE**Mme Florence GILBERT**

Cheffe du bureau de la négociation pénale
européenne et internationale
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la Justice

Mme Marie-Charlotte AUBRY

Apologised / Excusée

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC

Adjointe à la cheffe de bureau
Bureau de la négociation pénale européenne
et internationale (BNPEI)
Sous-direction de la négociation et de la
législation pénales
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la Justice

GEORGIA / GÉORGIE**Mr Nikoloz CHINKORASHVILI**

Deputy Head
International Relations and Legal Department
Office of the Prosecutor General of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE**Ms Dr Garonne BEZJAK**

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC

Head of Division
European Public Prosecutor's Office;
European criminal justice policy
Federal Ministry of Justice and Consumer
Protection

GREECE / GRÈCE**Ms Kalliopi THEOLOGITOU**

Deputy Public Prosecutor
Court of Appeal of Athens
Hellenic Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE**Ms Dr Tünde FORMAN**

Head of Department
Department of International Criminal Law
Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

**No nomination / Pas de nomination

IRELAND / IRLANDE**Ms Rebecca CLARKE**

Justice Attaché
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Ireland to the
Council of Europe

ITALY / ITALIE**Mr Lorenzo SALAZAR**

Vice-Chair of the CDPC / Vice-Président du
CDPC

Former Deputy Attorney General at the Attorney
General's Office to the Naples Court of Appeal
Contact Point for the European Judicial Network
and National Correspondent for Eurojust

LATVIA / LETTONIE**Ms Indra AIZUPE-DZINTARE**

Director
Department of Criminal Justice
Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN

Mr Dr. h.c. Carlo RANZONI
Public Prosecutor
Public Prosecutor's Office

LITHUANIA / LITUANIE

**No nomination / Pas de nomination

LUXEMBOURG

**No nomination / Pas de nomination

MALTA / MALTE

Dr. Stefano FILLETTI
Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Head of Criminal Law Department
Faculty of Law
University of Malta

**REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE
MOLDOVA**

Ms Diana ROTUNDU
Head Prosecutor
Department for Legal Assistance and
International Cooperation
General Prosecutor's Office of the Republic of
Moldova

MONACO

**No nomination / Pas de nomination

MONTENEGRO

Ms Ivana MAŠANOVIĆ
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Montenegro to
the Council of Europe

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Dr Jeroen DE JONG
Apologised / Excusé
Counsellor of Legislation
Coordinator of European and International
Criminal Law
Directorate of Legislation and Legal Affairs
Criminal Law Division
Ministry of Justice and Security

Mr Ivo OTTENS
Apologised / Excusé
Deputy Head of International Relations of the
Directorate for European and International
Affairs
Ministry of Justice and Security of The
Netherlands

**NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU
NORD**

Mr Nikola PROKOPENKO
State Adviser for criminal matters
Ministry of Justice

NORWAY / NORVÈGE

Mr Simen GRINDEN
Senior Adviser
Department of Governance and Finance
International Affairs Team
Royal Norwegian Ministry of Justice and Public
Security

POLAND / POLOGNE

**No nomination / Pas de nomination

PORTUGAL

Mr Pedro ALMEIDA
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

Mr João ARSÉNIO DE OLIVEIRA
Apologised / Excusé
Deputy Director-General
International Affairs Department
Directorate General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

**No nomination / Pas de nomination

SAN MARINO / SAINT-MARIN

**No nomination / Pas de nomination

SERBIA / SERBIE

Mr Jovan COSIC
Assistant Minister
Department for Normative Affaires
Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Alexander KUNOŠÍK
Director of the Judicial Cooperation in Criminal
Matters Division
Ministry of Justice

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Klemen PRINCES
Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Criminal Law expert
International Cooperation Department
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Mr Pedro PÉREZ ENCISO
Technical Adviser
Support Unit of the Directorate-General for
International Legal Cooperation
Ministry of the Presidency, Justice and
Relations with the Courts

SWEDEN / SUÈDE

Ms Klara LUNDH
Legal adviser
Division for Criminal Law
Ministry of Justice

Ms Karin WETTERBERG
Legal adviser
Division for Criminal Law
Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT
Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Juriste
Département fédéral de justice et police
Office fédéral de la justice
Unité Droit pénal international

M. Bernardo STADELMANN
Juriste
Sous-directeur, Département fédéral de justice
et police
Office fédéral de la justice
Chef du Domaine de direction Droit pénal

TÜRKİYE

Mr Ömer YILMAZ
Ministry of Justice

Mr Ömer Serdar ATABEY
Apologised / Excusé
General Director
DG for Foreign Relations and EU Affairs
Ministry of Justice

UKRAINE

Ms Liudmyla POHORIELOVA
Head of the Extradition and MLA Unit
International Legal Assistance Department

Ms Kateryna G. SHEVCHENKO
Apologised / Excusée
Head of the International Legal Assistance
Department
Deputy Head of the International Law
Directorate
Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Anna WARDELL
Head of International Criminal Justice
Cooperation
Ministry of Justice

Mr Dominic EHLERT
Senior Policy Advisor
International Criminal Justice Team
Ministry of Justice

MEMBERS OF THE CDPC BUREAU / MEMBRES DU BUREAU DU CDPC (CDPC-BU)

AUSTRIA / AUTRICHE

Hon.-Prof. Dr. Fritz ZEDER
Chair of the CDPC / Présidente du CDPC
 Head of Unit IV.2
 Federal Ministry of Justice

BULGARIA / BULGARIE

Mr Petar RASHKOV
 Head of Justice Unit
 Permanent Representation of Bulgaria to the
 EU

FRANCE

Mme Marie-Charlotte AUBRY
Apologised / Excusée
 Cheffe de bureau par intérim
 Bureau de la négociation pénale européenne
 et internationale (BNPEI)
 Sous-direction de la négociation et de la
 législation pénales
 Ministère de la Justice,

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Dr Garonne BEZJAK
 Head of Division
 European Public Prosecutor's Office;
 European criminal justice policy
 Federal Ministry of Justice and Consumer
 Protection

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR
Vice-Chair of the CDPC / Vice-Président du
CDPC
 Former Deputy Attorney General at the Attorney
 General's Office to the Naples Court of Appeal
 Contact Point for the European Judicial Network
 and National Correspondent for Eurojust

MALTA / MALTE

Dr. Stefano FILLETTI
 Head of Criminal Law Department
 Faculty of Law
 University of Malta

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Klemen PRINCES
 Criminal Law expert
 International Cooperation Department
 Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT
 Juriste
 Département fédéral de justice et police
 Office fédéral de la justice
 Unité Droit pénal international

CDPC COMMITTEES AND WORKING GROUPS / COMITES DU CDPC ET GROUPES DE TRAVAIL

COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO- OPERATION/ CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE (PC-CP)

Ms Laura NEGREDO LÓPEZ (online)
Chair of the PC-CP / Présidente du PC-CP
Deputy Assistant Director-General of Open
Regime and Alternative Sanctions
General Secretary of Penitentiary Institutions
Madrid (Spain)

COMMITTEE OF EXPERTS ON THE OPERATION OF EUROPEAN CONVENTIONS ON CO-OPERATION IN CRIMINAL MATTERS / COMITE D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES DANS LE DOMAINE PENAL (PC-OC)

Mr Adil ABILOV (online)
Chair of the PC-OC / Président du PC-OC
Councillor to Minister
Director
International Cooperation Department, Ministry
of Justice
Azerbaijan

COMMITTEE OF EXPERTS ON COMBATING TECHNOLOGY-FACILITATED VIOLENCE AGAINST WOMEN AND GIRLS / COMITE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET DES FILLES FACILITEE PAR LES TECHNOLOGIES (GEC/PC-eVIO)

Ms Venus MAHMOOD (online)
Chair of GEC/PC-eVIO / Présidente du
GEC/PC-eVIO
Senior ministerial adviser on legislative affairs
Ministry of Justice
Finland

Ms Flurina FREI
Co-Secretary to the GEC/PC-eVIO / Co-
Secrétaire du GEC/PC-eVIO

COMMITTEE OF EXPERTS ON CRIMINAL ASSET RECOVERY / COMITE D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS (PC-RAC)

Mr Cornel-Virgiliu CALINESCU (online)
Chair of the PC-RAC / Président du PC-RAC
Director General
National Agency for the Management of Seized
Assets
Ministry of Justice of Romania

Mr Milan NIKOLIC
Secretary to the PC-RAC / Secrétaire du PC-
RAC

STATES HAVING OBSERVER STATUS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / ETATS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CANADA

*** no nomination / pas de nomination ***

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Maître Jean PAILLOT

JAPAN / JAPON

Mr Daichi ITO

Consul

Consulate General of Japan in Strasbourg

Ms Elea ROGER

Assistant

Consulate General of Japan in Strasbourg

MEXICO / MEXIQUE

*** no nomination / pas de nomination ***

UNITED STATES OF AMERICA / ETAS-UNIS D'AMERIQUE

*** no nomination / pas de nomination ***

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

MOROCCO / MAROC

M. Ismail HERMAS

Attaché

Direction des Affaires Pénales et des Grâces
et de la détection du crime

Ministère de la Justice

Mme Sofana BENYAHIA

Cheffe de Division en charge de la
coordination de l'Observatoire National de la
Criminalité

Direction des Affaires Pénales et des Grâces
et Détection du Crime

Ministère de la Justice

TUNISIA / TUNISIE

*** no nomination / pas de nomination ***

EUROPEAN FORUM FOR RESTORATIVE JUSTICE

Ms Laura HEIN (online)

Policy Officer

EUROPRIIS

Mr Gustav TALLVING

Apologised / Excusé

Executive Director

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PENAL
LAW / ASSOCIATION INTERNATIONALE DU
DROIT PÉNAL (AIPL/AIDP)**

Professor Katalin LIGETI

President of the AIDP

Dean of the Faculty of Law, Economy and
Finance

University of Luxembourg

Professor John VERVAELE

Honorary President of the AIDP

**UNITED NATIONS REFUGEE AGENCY /
AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES (UNHCR)**

**No nomination / Pas de nomination

**UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND
CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES
CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME
(UNODC)**

**No nomination / Pas de nomination

* * * * *

**COUNCIL OF EUROPE BODIES AND INSTITUTIONS /
ORGANES ET INSTITUTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE
COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

**No nomination / Pas de nomination

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS /
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE
L'HOMME**

Mr Mahmut Can SENYURT

Registry of the Court

**OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR
HUMAN RIGHTS / BUREAU DU
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME**

**No nomination / Pas de nomination

**OFFICE OF THE SPECIAL
REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY
GENERAL ON MIGRATION AND
REFUGEES / BUREAU DU REPRESENTANT
SPECIALE DE LA SECRETAIRE
GENERALE SUR LES MIGRATIONS ET LES
REFUGIES**

**No nomination / Pas de nomination

**STANDING COMMITTEE OF THE BERN
CONVENTION / COMITÉ PERMANENT DE
LA CONVENTION DE BERNE**

**COMMITTEE ON ARTIFICIAL
INTELLIGENCE / COMITE SUR
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)**

Mr Vadim PAK

Co-Secretary to the CAI / *Co-Secrétaire du CAI*

Mr Kristian BARTHOLIN

Former Secretary to the CAI / *Ancien Secrétaire
du CAI*

**STEERING COMMITTEE ON ANTI-
DISCRIMINATION, DIVERSITY AND
INCLUSION / COMITE DIRECTEUR SUR
L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITE
ET L'INCLUSION (CDADI)**

Mr Wolfram BAECHEL

Secretary to the CDADI / *Secrétaire du CDADI*

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION / COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)

Ms Sophio GELASHVILI

Head of the Legal Co-operation Unit / *Chef de l'Unité de coopération juridique*
Co-Secretary to the CDCJ / *Co-secrétaire du CDCJ*

COUNCIL OF EUROPE COMMITTEE ON COUNTER-TERRORISM / COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

Ms Jelena JOLIĆ

Co-Secretary to the CDCT / *Co-Secrétaire du CDCT*

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS / COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS (CDDH)

**No nomination / Pas de nomination

GENDER EQUALITY COMMISSION / COMMISSION POUR L'EGALITE DE GENRE

**No nomination / Pas de nomination

AD HOC MULTIDISCIPLINARY GROUP ON THE ENVIRONMENT / GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE AD HOC SUR L'ENVIRONNEMENT (GME)

**No nomination / Pas de nomination

MONEYVAL AND CRIMINAL ASSET RECOVERY DIVISION / MONEYVAL ET LA DIVISION DE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS

Mr Milan NIKOLIC

Secretary to the PC-RAC / *Secrétaire du PC-RAC*

COUNCIL OF EUROPE INTERNATIONAL COOPERATION GROUP ON DRUGS AND ADDICTIONS (Pompidou Group) / GROUPE DE COOPERATION INTERNATIONALE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES DROGUES ET LES ADDICTIONS (Groupe Pompidou)

Ms Samantha CLOITRE-ORENSTEIN

Senior Project Officer / *Gestionnaire de projet senior*

CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE / COMITE DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITE (T-CY)

Mr Jan KRALIK

Programme Manager

CONSULTANTS

Professor Dr Andreas SCHLOENHARDT
(online)
School of Law
The University of Queensland

Mr Calogero FERRARA
Apologised / Excusé
European Delegated Prosecutor
European Public Prosecutor's Office (EPPO)

Prof. Dr. iur. Sabine GLESS
Professor of Criminal Law and Criminal
Procedure Law
Faculty of Law
Basel University

Mr Alfonso PERALTA GUTIÉRREZ (online)
Judge
Magistrate-Judge of the Court of First Instance
and Criminal Investigation No. 2 of Guadix.
Member of the Spanish Judicial Network of
International Judicial Cooperation (EJCN) -
Criminal Division

Prof. em. Dr. Frieder DÜNKEL
Department of Criminology
Faculty of Law and Economics
University of Greifswald

Dr Andrea PAROSANU
Chair in Restorative Justice
Centre for Restorative Practice
Victoria University of Wellington
New Zealand

* * * * *

Ms Constanze SCHIMMEL-KHALFALLAH Legal Adviser / Conseillère juridique

Mr Gianluca ESPOSITO Director General of Human Rights and Rule of Law /
Directeur Général des droits humains et Etat de Droit
(DGI)

Mr Oscar ALARCON JIMENEZ

Executive Secretary of the Committee of the Parties to
the MEDICRIME Convention / Secrétaire Exécutive du
Comité des Parties de la convention MEDICRIME

Mme Ophélie MINET Study visitor / Visiteuse d'étude

Mme Elisabetta BASSU
M. Nicolas GUITTONNEAU
M. Remy JAIN